

1 Cour pénale internationale

2 Chambre de première instance I — Salle d'audience n° 1

3 Situation en République de Côte d'Ivoire

4 Affaire *Le Procureur c. Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé* — n° ICC-02/11-01/15

5 Juge Cuno Tarfusser, Président— Juge Olga Herrera-Carbuccia — Juge Geoffrey

6 Henderson

7 Procès

8 Lundi 8 février 2016

9 (*L'audience publique est ouverte à 9 h 48*)

10 M. L'HUISSIER : Veuillez vous lever.

11 L'audience de la Cour pénale internationale est ouverte.

12 Veuillez vous asseoir.

13 M. LE GREFFIER (interprétation) : Bonjour, Monsieur le Président, Madame,

14 Messieurs les juges, nous sommes en audience publique.

15 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : Nous sommes en

16 audience publique pour annoncer que la Chambre souhaite passer à huis clos *ex*

17 *parte* uniquement en présence, donc, du Greffe et du Bureau du Procureur, suite à

18 ce qui s'est passé vendredi, qui est absolument regrettable et extrêmement grave.

19 Tout d'abord, la Cour doit présenter ses excuses, c'est la première chose à faire. La

20 Cour, et je parle de la totalité de la Cour, ici, donc présente ses excuses. Ce qui s'est

21 passé dépasse l'imagination.

22 Et nous devons absolument savoir ce qui s'est passé et qui est responsable de quoi,

23 et pour aussi faire le bilan de la situation à l'heure actuelle.

24 Et c'est pour cela que nous allons donc passer à huis clos *ex parte* en présence

25 uniquement de l'Accusation et du Greffe, afin de savoir ce qui s'est passé

26 exactement, et afin de savoir ce qu'il convient de faire en matière de sécurité....

27 Enfin, nous voulons entendre les arguments des deux parties.

28 Alors, bien sûr, les autres parties, c'est... participants, c'est-à-dire les représentants

Procès

(Audience publique)

ICC-02/11-01/15

- 1 légaux des victimes et la Défense seront tenus au courant de ce qui s'est passé
2 ultérieurement.
3 Et nous reprendrons donc à 11 h 30 pour le deuxième volet d'audience.
4 Le premier volet d'audience est donc *ex parte*, huis clos, uniquement en présence
5 de l'Accusation et du Greffe.
6 Nous nous reverrons donc à 11 h 30.
7 M. L'HUISSIER : Veuillez vous lever.
8 (*L'audience est levée à 9 h 51*)